

Livre des délibérations du conseil d'administration Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe, tenue le **mardi 2 février 2021**, à 19 h 30, par visioconférence.

Sont présents, mesdames et messieurs :

Arsenault, Julie,
Bellefleur, Cindy,
Bourgeois, Elen,
Brennan, Stéphane,
Caron, Nicolas,
Chaput, Pierre-Luc,
Côté, Daniel,
Fontaine, Daniel,

Ladouceur, Jean-Claude,
Laplante, Daniel,
Ménard, Sylvie,
Moore, Josianne,
Néron, Line,
Pelletier, Ericka,
St-Germain, Karina.

Sont aussi présents, mesdames et messieurs :

Bédard, Jean-Pierre, directeur général,
Camirand, Daniel, secrétaire général et directeur général adjoint,
Langelier, Chantal, membre du personnel cadre participant,
Prévèreault, Nancy, directrice générale adjointe.

Sont invités, madame et messieurs :

Dion, Gaétan, directeur du Service des ressources informatiques et du transport scolaire,
Girard, Sylvie, directrice du Service des ressources financières,
Soumis, Jean-François, directeur du Service des ressources matérielles.

Ouverture de la séance

M^{me} Julie Arsenault, présidente, procède à l'ouverture de la séance.

Adoption de l'ordre du jour

M. Jean-Claude Ladouceur propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en ajoutant le point suivant :

- Décès d'un enseignant.

Période de questions

Aucune question.

**Livre des délibérations du conseil d'administration
Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE**

Présidente

Secrétaire

Adoption du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020

M^{me} Karina St-Germain propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020.

CA-21-02-23

Contrat avec un audit externe

CONSIDÉRANT l'article 284 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que : «pour chaque année financière, le Centre de services scolaire nomme parmi les membres d'un ordre professionnel de comptables mentionné au Code des professions (chapitre C-26) un auditeur externe qui produit un rapport d'audit sur les opérations financières du Centre de services scolaire»;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation # 2021-SRF-01, en date du 4 décembre 2020, en lien avec les services professionnels pour l'audit des états financiers;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues par un comité de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection pour l'octroi du contrat;

CONSIDÉRANT QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton est le soumissionnaire conforme ayant le prix le plus bas suivant une évaluation de la qualité en vue d'une adjudication selon le prix le plus bas;

CONSIDÉRANT QUE l'offre des services professionnels de cette firme pour l'audit des états financiers est au montant total de 77 285 \$ (plus les taxes afférentes) pour les deux exercices financiers suivants :

- année scolaire 2020-2021;
- année scolaire 2021-2022.

M^{me} Karina St-Germain propose et il est résolu d'attribuer le mandat d'audit externe à la firme Raymond Chabot Grant Thornton, pour les exercices financiers se terminant le 30 juin 2021 et le 30 juin 2022, conformément à l'offre reçue.

CA-21-02-24

Information et reddition de comptes

M^{me} Karina St-Germain propose et il est unanimement résolu de prendre acte des informations et des rapports de reddition de comptes déposés. Ceux-ci portent sur les points suivants :

CA-21-02-25

Livre des délibérations du conseil d'administration Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE

- Démission pour retraite d'un membre du personnel cadre;
- Qualité de l'air;
- COVID-19;
- Suivi du comité de vérification;
- Reddition de comptes sur l'octroi des contrats comportant une dépense égale ou supérieure au seuil d'appel d'offres public;
- Reddition de comptes sur les modifications de plus 10 % à un contrat comportant une dépense égale ou supérieure au seuil d'appel d'offres public.

Des précisions additionnelles sont apportées séance tenante concernant la qualité de l'air (filtres des ventilations mécaniques) et le suivi au comité de vérification (financement des dépenses liées à la COVID).

Décès d'un membre du personnel enseignant

En réponse à une question sur le sujet, le directeur général, M. Jean-Pierre Bédard, de même que la directrice de la polyvalente Hyacinthe-Delorme, M^{me} Sylvie Ménard, donnent de l'information sur les mesures mises en place afin de soutenir les élèves et les membres du personnel affectés par le décès de M. Benoit Marcheterre, enseignant à la polyvalente Hyacinthe-Delorme.

Répartition des services éducatifs dispensés en classes régulières 2021-2022

CONSIDÉRANT QUE chaque année, une révision de la répartition des services éducatifs en classes régulières est nécessaire afin d'ajuster l'offre de service pour la prochaine année scolaire;

CONSIDÉRANT QUE les avis émis par les membres du comité consultatif de gestion, les membres du comité de parents ainsi que le syndicat du personnel enseignant sont favorables aux ajouts et modifications proposés;

CA-21-02-26

M. Stéphane Brennan propose et il est résolu d'adopter, telles que proposées, les modifications à la répartition des services éducatifs aux élèves jeunes en classes régulières des écoles du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe, pour l'année scolaire 2021-2022.

Huis clos

CA-21-02-27

M^{me} Chantal Langelier propose et il est unanimement résolu de décréter un huis clos pour étudier le point qui suit à l'ordre du jour.

M^{me} Karina St-Germain quitte la rencontre.

**Livre des délibérations du conseil d'administration
Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE**

Présidente

Secrétaire

Retour en assemblée délibérante

M^{me} Cindy Bellefleur propose et il est unanimement résolu de revenir en assemblée délibérante.

CA-21-02-28

Révision de décision

CONSIDÉRANT QUE la mère de l'élève dont le nom apparaît au rapport RD-2020-2021/03 a déposé une demande de révision de décision;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de révision fait suite à une décision de classement, cette dernière étant à l'effet que l'élève continue sa fréquentation en classe régulière à l'école Assomption;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de révision a fait l'objet d'une rencontre du comité d'étude des demandes de révision de décision, le 19 janvier dernier;

CONSIDÉRANT QU' à la lumière des informations reçues et à la suite de la recommandation unanime du comité d'étude des demandes de révision de décision, il y a lieu de maintenir la décision;

M^{me} Cindy Bellefleur propose et il est résolu de confirmer la décision de poursuite de la fréquentation scolaire de l'élève en classe régulière à l'école Assomption, pour l'année 2020-2021.

CA-21-02-29

M^{me} Karina St-Germain se joint de nouveau à la rencontre.

Politique sur la sécurité de l'information

CONSIDÉRANT QUE l'atteinte à la disponibilité, l'intégrité ou la confidentialité de l'information peut avoir des conséquences importantes notamment sur les personnes, la prestation de services à la population et le fonctionnement du Centre de services, et qu'il y a donc lieu de prendre des mesures adéquates afin de protéger celles-ci;

CONSIDÉRANT QUE la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale (DSIG) demande que les centres de services scolaires adoptent, mettent en œuvre et maintiennent à jour une politique de sécurité de l'information;

**Livre des délibérations du conseil d'administration
Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif de gestion et les membres du comité sur le numérique ont émis un avis favorable à l'adoption du projet de Politique;

CA-21-02-30

M^{me} Josiane Moore propose et il est résolu d'adopter la *Politique 181 sur la sécurité de l'information*.

Acte d'échange avec le Séminaire de Saint-Hyacinthe

CONSIDÉRANT le projet d'ajout d'espace à l'école Casavant;

CONSIDÉRANT la résolution C-19-05-186, par laquelle le conseil des commissaires avait approuvé l'achat et l'aménagement de l'aile Girouard du Séminaire de Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT la décision DG-20-10-149, par laquelle la directrice générale avait accepté les termes de la promesse d'échange avec le Séminaire de Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT la signature de cette promesse d'échange en octobre dernier;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de celle-ci, le Centre de services scolaire s'est engagé à céder au Séminaire de Saint-Hyacinthe un terrain de 30 175,2 m² situé sur le boulevard des Grandes Orgues et à donner une compensation financière de 213 000 \$ en échange de l'aile centrale du Séminaire de Saint-Hyacinthe et d'une portion du terrain associé de 4338.9 m² sur la rue Girouard;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Éducation du Québec a donné son autorisation à l'échange de propriété et que la transaction a été validée par la Société québécoise des infrastructures;

CA-21-02-31

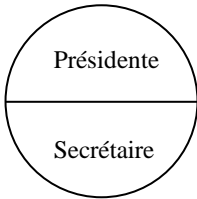
M. Stéphane Brennan propose et il est résolu d'autoriser M. Jean-Pierre Bédard, directeur général, à signer pour et au nom du Centre de services scolaire l'acte d'échange avec le Séminaire de Saint-Hyacinthe de même que les documents afférents.

Acte d'achat de terrain pour l'école des Passereaux

CONSIDÉRANT le projet de remplacement de l'école Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Éducation exige que le Centre de services scolaire soit propriétaire du terrain avant tous travaux de construction;

**Livre des délibérations du conseil d'administration
Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE**



CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec la Fabrique Saint-Joseph, soit de remplacer l'usufruit par une propriété de plein droit au profit du Centre de services scolaire sur les lots 160-46 et 160-47 A, l'achat d'une portion du lot 160-47 B (environ 629m²) et la renonciation par le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe de son usufruit sur une partie du lot 159-35;

CONSIDÉRANT QUE la transaction est validée par la Société québécoise des infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Éducation finance la transaction;

M. Jean-Claude Ladouceur propose et il est résolu d'autoriser M. Jean-Pierre Bédard, directeur général, à signer, pour et au nom du Centre de services scolaire, les documents relatifs à cette transaction.

CA-21-02-32

Ajout d'espace – Année scolaire 2021-2022

Au secteur secondaire, il est prévu que la croissance du nombre d'élèves se maintiendra jusqu'en 2024-2025, pour un ajout supérieur à 700 élèves par rapport à l'année 2020-2021. Il y a des projets d'ajout d'espace en cours à l'immeuble Fadette de même qu'à l'immeuble Samuel-Casavant. L'ajout d'espace à l'école Fadette permettra d'accueillir des élèves en 2021-2022. Pour l'école Casavant, l'ajout sera prêt en 2022-2023. Une autre demande, pour l'ajout de places supplémentaires au secondaire, a été déposée cet automne. Cette demande prévoit des classes temporaires pour accueillir les élèves jusqu'à ce que les travaux d'ajout d'espace soient réalisés.

Levée de la séance

M. Daniel Côté propose et il est unanimement résolu de lever la présente séance.

CA-21-02-33

Présidente

Secrétaire général